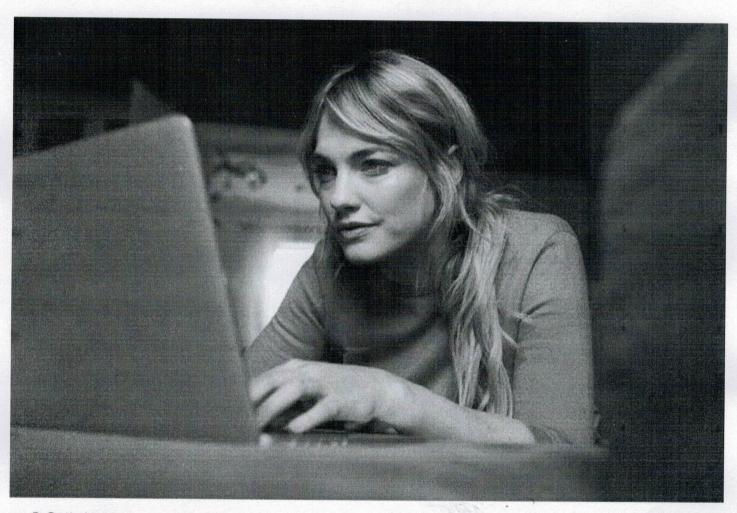


VERSION FEMINA PSYCHOLOGIE SOCIÉTÉ

## Vie numérique... vie éternelle?

La Toussaint, c'est désormais toute l'année sur la Toile... Autels virtuels et profils de disparus se multiplient sur les réseaux sociaux, ce qui oblige la loi à s'adapter et modifie notre rapport au deuil.

Fabien Trécourt



© Getty Images



En se connectant au réseau social professionnel LinkedIn, Stéphane s'est retrouvé face au visage d'un ami décédé. La photo est apparue à gauche de la page d'accueil « Les connaissez-vous ? » « Ça a été un choc, confie Stéphane. J'ai vu son visage souriant, son regard brillant de malice, comme si rien n'avait changé. Comme s'il était toujours là, comme si je pouvais aussitôt l'appeler. Comme s'il n'était pas mort. » Cette situation embarrassante est de plus en plus fréquente. Le site Facebook notamment permet depuis février 2015 de désigner un « légataire » qui, une fois le détenteur du

compte décédé, peut prendre en charge sa gestion. Ainsi, la mémoire du disparu peut continuer d'être perpétuée sur les réseaux, ce qui oblige les proches et le législateur à se poser de nouvelles questions.

## Les algorithmes ne meurent jamais...

Selon les estimations du statisticien Hachem Saddiki, doctorant à l'université du Massachusetts, Facebook comptera 50 % de profils de personnes décédées parmi ses inscrits en 2098... Le chercheur s'est fondé sur des données démographiques de l'Agence américaine de santé publique et sur le nombre moyen d'inscriptions au réseau. Si cette étude doit être relativisée - Facebook n'existera probablement plus à la fin du siècle -, la dynamique est réelle. D'après un calcul de la société américaine Entrustet, environ un profil sur cent appartient déjà à un défunt et trois internautes inscrits décèdent chaque minute. « L'identité numérique n'est pas liée au principe de personnalité juridique, rappelle l'avocate Murielle Cahen, spécialiste du droit Internet. Elle n'est donc pas dépendante de la mort ou de la naissance d'un individu. » Concrètement, il n'est pas obligatoire d'agir sur les données lorsqu'une personne décède. A l'instar de Facebook, Google et Twitter ont mis en place des procédures permettant de signaler une disparition et d'obtenir la suppression du profil ou sa sanctuarisation sous forme de mémorial. Mais il n'y a pas d'automatisme et cela reste de l'ordre de l'initiative privée. Les procédures sont en outre plutôt lourdes, puisqu'il faut prouver le décès et envoyer des justificatifs. Le plus souvent, les personnes disparues restent sur la Toile, car la famille n'a pas le courage d'entreprendre ces démarches fastidieuses. Les algorithmes continuent alors à animer ces profils pour nous inciter à échanger avec eux. Facebook nous prévient le jour de leur anniversaire, nous propose de fêter trois ou quatre ans d'amitié, mettant en avant des photos ou des vidéos communes à partager. Si un internaute accepte la publication ou la commente, le réseau la mettra en tête des pages d'accueil de tous les « amis », au risque de les replonger dans la nostalgie ou la douleur de la perte.

## Une allégorie de l'au-delà

« Un jour, raconte la psychologue Vanessa Lalo, spécialiste des usages numériques, j'ai reçu un message automatique d'une amie décédée sur le jeu Candy Crush. Une "demande de vie" en plus, un comble ! J'ai mis du temps à m'en remettre, car notre "pensée magique" a énormément de mal à rationaliser ce genre de choses. On sait que c'est un automatisme du logiciel, mais on a quand même l'impression que la personne nous a parlé... » Le ressenti est d'autant plus fort qu'Internet représente, à beaucoup d'égards, une allégorie de l'au-delà. « Ce que nous projetons dans l'idée d'une vie après la mort trouve un support idéal, explique la psychologue. C'est un monde qui nous paraît illimité, intemporel, infini... Et surtout, nous pouvons imaginer que les avatars numériques survivent à la disparition de nos corps physiques. » De nombreux scénarios de science-fiction sont fondés sur l'idée que l'homme transférerait sa conscience dans des machines pour vivre éternellement. Quand nous sommes confrontés à la mort d'un proche, c'est aussi un espoir que nous chérissons en guettant les signes de sa présence en ligne. Selon Martin Julier-Costes, socio-anthropologue spécialiste du deuil à l'ère numérique, « les proches ont toujours du mal à accepter le "changement de statut" du défunt et passent par une phase ambivalente, "Je sais qu'il n'est plus là, mais son profil est toujours en ligne, sa chambre est toujours mal rangée..." Une série d'empreintes qui nous rappelle sans cesse sa présence ».

A découvrir également : Deuil : ce qui m'a aidé.